

Département de l'Essonne

 Arrondissement de
 Palaiseau

 Canton d'ARPAJON

 Commune de

BRUYERES LE CHATEL

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2015

L'an deux mil quinze le vingt-cinq mars à 20 h 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 mars 2015, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M.Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : Isabelle BARAVIAN, Martial BERTHENET, Jean-Louis CLOU, Jean DORET, Laurent FOURMOND, Jeannine GATIN, Arnaud GIRARD, Huguette GIRARD, Sophie HUBERT-TIPHANGNE (arrivée à 20h20), Laurence LE BIDRE, Fabrice MARION, Virginie MARTINS-MELO, Arnaud MONTESINO, Annie-France NORMAND, Amélia PEREIRA, Christophe PINET, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : Christophe ADEL-PATIENT par Mme PIQUE.

Absents excusés : François ALLERMOZ (pouvoir à M.PEROT), Joël PEROT, Annie RANNOU.

Mme BARAVIAN accepte les fonctions de Secrétaire de séance.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n°D2015/08 du 05/02/2015 : Contrat d'entretien du matériel incendie avec 2CF Sécurité, pour 3 780€ TTC annuels.
- Décision n°D2015/09 du 05/02/2015 : Contrat de maintenance avec IBS'ON pour 864 € TTC annuels.
- Décision n°D2015/10 du 05/02/2015 : Mission de réalisation de révision du Plan Local d'Urbanisme, Espace ville, pour 47 250 € TTC dont 3 030 € TTC d'évaluation environnementale.
- Décision n°D2015/11 du 19/02/2015 : Contrat d'un an d'assistance et d'hébergement du Logiciel de Gestion de la Bibliothèque, pour 524.12€ TTC pour l'assistance du logiciel et 1 559.90€ TTC pour l'abonnement de l'hébergement.
- Décision n°D2015/12 du 19/02/2015 : Contrat avec les Amis du Théâtre Chignolo et la Communauté de Communes de l'Arpajonnais, pour 770 €.
- Décision n°D2015/13 du 03/03/2015 : Convention avec Harmonia Musicae pour 3 000 € TTC.
- Décision n°D2015/14 du 03/03/2015 : Convention avec Alexis FERRIER, pour des ateliers de création d'un court métrage et un reportage photo du tournage, pour 1 896.80 €.
- Décision n°D2015/15 du 12/03/2015 : Contrat d'entretien des espaces verts, avec LECOMTE LANGÉ, pour 31 039.20 €TTC.
- Décision n°D2015/16 du 19/02/2015 : Convention pour la restauration du tableau « le mariage mystique de Sainte Catherine d'Alexandrie », avec M.Quentin ARGUILLERE, pour 9 456 € TTC.

PERSONNEL

01 - N° DCM2015/13 Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG

- DECIDE d'adhérer au contrat d'assurance groupe (2015-2018) pour les agents CNRACL au taux de 7.30 % de la masse salariale assurée. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

URBANISME

02 - N° DCM2015/14 Adhésion à la charte régionale de la biodiversité

- ADHERE à la Charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels,
 - S'ENGAGE à mettre en œuvre le plan d'actions en faveur de la biodiversité.
 Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

03 - N° DCM2015/15 Fixation des tarifs des coupes de bois

- FIXE le prix au stère pour la vente de bois sur pieds conformément au tableau fourni par l'Office National des Forêts.
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

04 - N° DCM2015/16 Chasse – Parcelle A 688

- AUTORISE la chasse sur la parcelle A 688 dans le but de réguler les populations de gibier,
- AUTORISE le Maire à signer, chaque année, le plan de chasse fixant le nombre d'animaux qui pourront être tirés durant la période de chasse, conformément à la proposition annuelle de l'Office National des Forêts,
- AUTORISE la vente du gibier résultant de la chasse. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

05 - N° DCM2015/17 Vente des parcelles – Place André-Simon

- DECIDE de vendre les lots 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9 et 11, conformément au plan de division, au groupe PICHET ou à toute société contrôlée par celui-ci au sens de l'article L.233-3 du code de commerce,
- DECIDE de vendre les lots 1, 2, 3, 5, 6, 7 et 8 d'une superficie totale de 6 649m², constituant la « phase 1 » au prix de 600 000 € HT,
- DECIDE de vendre les lots 9 et 11 d'une superficie de 9 560 m², constituant la « phase 2 » au prix de 1 600 000 € HT,
- DIT que le lot 4 correspond à l'Espace Bruyères Loisirs et Culture et la bibliothèque et le lot 10 à l'école maternelle, restent la propriété de la commune,
- AUTORISE la création d'une servitude de vue et de non aedificandi sur le lot 4,
- DIT que la procédure de désaffectation et de déclassement pour la « phase 1 » sera lancée après la fin du délai de recours des tiers contre le permis de construire,
- DIT que la procédure de désaffectation et de déclassement pour la « phase 2 » ne pourra avoir lieu qu'après le transfert des écoles sur le nouveau pôle éducatif de la Croix de l'Orme,
- AUTORISE le groupe PICHET ou toute société contrôlée à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération et notamment le dépôt du permis de construire et/ou de démolir et à procéder à l'affichage réglementaire de ceux-ci.

Adopté par 17 voix pour et 3 voix contre (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

06 - N° DCM2015/18 Déclaration préalable : modification de clôture

- AUTORISE le Maire à déposer une déclaration préalable afin de modifier la clôture de la parcelle AC 628 et établir tous les documents y afférents. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

FINANCES

07 - N° DCM2015/19 Débat d'Orientation Budgétaire -2015-

- PREND ACTE des orientations budgétaires évoquées lors de la présente réunion du Conseil Municipal.

08 - N° DCM2015/20 Approbation du rapport n° 1/2015 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais

- APPROUVE le rapport n° 1/2015 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CCA.
Adopté par 17 voix pour et 3 abstentions (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

09 - N° DCM2015/21 Approbation du rapport n°2/2015 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes de l'Arpajonnais

- APPROUVE le rapport n°2/2015 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la CCA.
Adopté par 17 voix pour et 3 abstentions (M.BERTHENET, Mme GIRARD, M.MONTESINO) par un scrutin public.

GESTION INTERCOMMUNALE ET CULTURE

10 - N° DCM2015/22 Commission Gestion intercommunale et culture

- DÉSIGNE M.MONTESINO Arnaud comme membre de la commission Gestion intercommunale et culture.
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION ET COMMUNICATION

11 - N° DCM2015/23 Commission Vie associative, animation et communication

- DÉSIGNE Mme GIRARD Huguette comme membre de la commission Vie associative, animation et communication.
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

12 - N° DCM2015/24 Domiciliation en mairie de l'association « Tourbillons »

- AUTORISE la domiciliation de l'association « Tourbillons » en mairie. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

13 - N° DCM2015/25 Domiciliation en mairie de l'association « Bruyères Foot »

- AUTORISE la domiciliation de l'association « Bruyères Foot » en mairie. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

ACTION SOCIALE

14 - N° DCM2015/26 Délégués au Centre Communal d'Action Sociale

- DÉSIGNE Mme GIRARD Huguette comme membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

QUESTIONS DIVERSES

Des questions diverses ont été posées sur les points ci-dessous. M.Le Maire y a répondu.

15 – Ressourcerie

16 – Déchetterie

17 – DETR

Extrait pour affichage, en Mairie,

Le 27 mars 2015

Le Maire,

Thierry ROUYER